



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 10 avril 2021 à 09 heures 30 minutes
Salle du Conseil Municipal

Présents :

M. BUONO David, M. DUDEK Eric, M. HENRY David, Mme MANGEOT Sylvie, Mme THIL Yolande, Mme DONNEN Marie-Claire, M. GORENDS Roger, Mme LEGUILLETTE Mariette

Procuration(s) :

Mme BITSCH Lauryn donne pouvoir à Mme MANGEOT Sylvie

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. MANGEOT Didier, Mme BITSCH Lauryn

Secrétaire de séance : Mme MANGEOT Sylvie

Président de séance : M. BUONO David

1 - Assainissement : Compte de gestion 2020

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2020 de l'Assainissement.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 de l'Assainissement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Assainissement : Compte administratif 2020

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2020 de l'Assainissement.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte de administratif 2020 de l'Assainissement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Assainissement_Affectation du résultat 2020

Considérant les résultats 2020 du budget Assainissement, à savoir :

- excédent de fonctionnement d'un montant de 19 280.12 €,
- déficit d'investissement d'un montant de 23 638.55 €,

Après en avoir délibéré et, suite à la lecture et à l'adoption du compte administratif 2020 de l'Assainissement, le Conseil Municipal décide, d'affecter les résultats de l'exercice 2020 de la manière suivante :

- excédent de fonctionnement d'un montant de 19 280.12 € affecté à l'article 002
- déficit d'investissement d'un montant de 23 638.55 € affecté à l'article 001.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Assainissement : Taux 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide du maintien des taux d'assainissement de 2020 en 2021, à savoir :

- Branchement : 85 €
- Eaux usées : 4.20 € / m³
- Modernisation des réseaux : 0.233 € / m³

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Assainissement : Budget primitif 2021

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2021 de l'Assainissement.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2021 de l'Assainissement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Commune : Compte de gestion 2020

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2020 de la Commune.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 de la Commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Commune : Compte administratif 2020

Après avoir constaté que le compte administratif 2020 de la Commune était en tous points conformes au compte de gestion 2020 du comptable public, il est proposé au Conseil Municipal de l'adopter.

Pour le vote, M. le Maire quitte la salle et Mme Marie-Claire Donnen préside la séance et procède à la mise au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le compte administratif 2020 de la Commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Commune : Affectation des résultats

Considérant les résultats 2020 du budget de la Commune, à savoir :

- excédent de fonctionnement d'un montant de 63 564.43 €,
- excédent d'investissement d'un montant de 16 012.05 €,

Après en avoir délibéré et, suite à la lecture et à l'adoption du compte administratif 2020 de la Commune, le Conseil Municipal décide, d'affecter les résultats de l'exercice 2020 de la manière suivante :

- excédent de fonctionnement d'un montant de 63 564.43 € affecté à l'article 002
- excédent d'investissement d'un montant de 16 012.05 € affecté à l'article 001.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Commune : Taux Imposition 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide du maintien des taux de 2020 en 2021, à savoir :

T.F (Bâti) :	126 605 x 26,07 % =	33 135 €
T.F.(non bâti) :	42 538 x 17,17 % =	<u>7 314 €</u>
Total :		40 449 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Commune : Budget primitif 2021

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2021 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2021 de la Commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Création et tarif de cavurnes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de consacrer une partie du cimetière à la création de cavurnes.

4 concessions classiques(151,152,163 et 164) seront remplacées par 8 concessions "cavurnes".

Considérant que la commune souhaite créer un tarif permettant l'acquisition de "cavurnes",

le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide la création de l'espace cinéraire et décide de fixer le tarif à 50 euros pour 50 ans.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à OLLEY
Le Maire, David Buono.